

qui exige que deux membres du conseil d'administration soient des fonctionnaires.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'ai peu d'espoir que cet amendement soit adopté et par conséquent je ne suis pas particulièrement fâché d'avoir semblé manquer le plus important paragraphe. Au cours d'un examen plus approfondi, il semblerait que mon amendement doive s'appliquer aussi au paragraphe (3) qui a trait au conseil d'administration permanent. Cet amendement au paragraphe (2) ne concerne que le conseil d'administration provisoire.

• (2.10 p.m.)

Nous avons entendu des députés du Nouveau parti démocratique vanter les avantages des sociétés de la Couronne. Le parti gouvernemental n'a pas résisté très énergiquement à ce genre d'argument. Nous avons entendu notamment, certaines allusions au bon exemple qui se dégage de l'activité de Radio-Canada. Je crois que le député de Regina-Est (M. Burton) a exprimé cette opinion. C'est également lui, je crois, qui a laissé entendre que le parti conservateur devrait être félicité d'avoir donné naissance à cette société. Bien qu'en 1935, les objectifs de la création de Radio-Canada aient pu être louables, on ne peut assurément pas s'enorgueillir de l'activité actuelle de cette société d'État. C'est la meilleure preuve, il me semble, qu'on ne doit pas créer de nouvelles entreprises de ce genre au Canada.

Les entreprises sous l'égide du gouvernement ne font vraiment jamais rien de façon efficace. Chose certaine, il n'y a aucune preuve à l'appui de l'affirmation que les organisations administrées par le gouvernement sont efficaces. Certains députés mentionneront peut-être Air Canada comme un exemple de l'efficacité d'un organisme de l'État. Comment savent-ils que c'est un bon exemple? Il n'y a pas de comparaison possible. Comment pouvons-nous savoir que c'est une entreprise efficace quand elle ne paie même pas d'impôt sur le revenu?

Une voix: Et le Pacifique-Canadien?

M. Schumacher: Comment pouvons-nous savoir quand il n'y a pas de comparaison possible? On n'a pas fait d'études d'efficacité.

M. Saltsman: Le député me permettrait-il une question?

M. Schumacher: Sûrement.

[M. Schumacher.]

M. Saltsman: Le député a soulevé un point intéressant dans ses comparaisons. Comme il existe dans le monde des transporteurs internationaux avec lesquels des comparaisons du genre pourraient se faire, et comme des études comparatives sur Air Canada et d'autres transporteurs internationaux ont tourné à l'avantage d'Air Canada, le député pourrait reconsidérer sa position. On a soutenu qu'Air Canada était probablement plus efficace que certaines autres entreprises privées de transport dans le monde. Le député connaît-il ces études?

M. Schumacher: Je ne suis pas familier avec ces études, mais rien, à mon avis, ne semble prouver, au moins aux Canadiens, que la grande partie de notre transport aérien effectué par Air Canada soit efficace, parce qu'il s'agit d'un organisme d'État. La Canadian Pacific Airlines ne maintient pas plusieurs étages affectés aux bureaux à Montréal, ni à son siège social, comme le fait Air Canada. On soupçonne Air Canada de pratiquer le parasitage sur une grande échelle, ce qui n'est pas le cas des autres organisations qui doivent rendre compte directement à leurs actionnaires. Je ne vois pas qu'on ait songé à assurer un degré raisonnable d'efficacité. En tout état de cause, ce n'est pas ce dont je voulais traiter dans mon amendement.

La raison de mon amendement est celle-ci: on ne devrait pas favoriser et encore moins exiger la nomination de membres de la fonction publique aux conseils d'administration de sociétés dans lesquelles le gouvernement du Canada a des intérêts. Le gouverneur en conseil doit, bien entendu, nommer les gens les plus compétents à ces conseils d'administration et, pour satisfaire à ce principe, il se peut qu'il soit nécessaire de faire appel aux fonctionnaires. Mon amendement ne vise pas à empêcher le gouverneur en conseil de nommer des fonctionnaires, mais je m'oppose à ce que la loi exige qu'un certain nombre de fonctionnaires fassent partie de ces conseils.

A une séance du comité, j'ai repris à mon compte les propos qu'a tenus le président Eisenhower quand il a quitté le pouvoir il y a neuf ans. Il mettait les Américains en garde contre l'établissement d'un complexe industriel militaire dans leur pays. Au train où vont les choses au Canada, nous risquons fort de voir s'établir ici ce qu'on pourrait appeler un complexe industriel de mandarins. Les membres de ces conseils entretiennent d'étroites relations avec les grands industriels canadiens. Si l'implantation d'un complexe mili-